

Délibération CA – 20260701-14

Reims, le 30 juin 2026

DELIBERATION

relative au budget rectificatif 2026 n°1

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu les documents relatifs au budget rectificatif n°1 2025 présentés en Conseil d'administration.

Article 1 :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 216 ETPT sous plafond et 6.66 ETPT hors plafond
- 23 425 519 € d'autorisations d'engagement
 - 10 583 504 € en personnel
 - 10 349 821 € en fonctionnement
 - 2 492 194 € en investissement
- 25 917 415 € de crédits de paiement
 - 10 583 504 € en personnel
 - 10 325 849 € en fonctionnement
 - 5 008 062 € investissement
- 22 672 323 € de prévisions de recettes
- - 3 245 092 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 577 215 € de variation de trésorerie
- 32 658 € de résultat patrimonial
- 537 826 € de capacité d'autofinancement
- - 802 185 € de variation de fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 11

Procurations : 9

Abstentions : 0

Pour : 20

Contre : 0

Le Président du Conseil d'administration Recteur
délégué à l'Enseignement Supérieur la Recherche et
l'Innovation de la région académique Grand Est


Claudio GALDERISI